

# **Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel lundi 14 décembre 2020**

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., DESSALLES N., DUBREUIL A., MANGERET C., CHEMINET JL., LECLERC C., CHARRET T., ABRANOWITCH S., MARCHAND P., PENAUD JP., TABOURET V., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., DUNEAUD JL., VERMEZ N., MORANNE L., DUMONTET B., LAMOTTE JM., ROLIN S., JACQUOT C., PETIT E., PALLIOT JM.

Délégués excusés : DOUSSET B. (pouvoir à N. DESSALLES), DAUGERON D., NAQUET C., DUCHIER C., LAMY R., ANTONIOTTI L.,

L'ordre du était le suivant :

- ✓ Implantation de la savonnerie à Huriel : choix du Maitre d'œuvre
- ✓ Extension de la ZAC des Richardes à Huriel :
  - Démarrage de l'opération
  - Acquisition des parcelles
  - Lancement des études
- ✓ Règlement intérieur de la Communauté de Communes
- ✓ Convention pour la piste cyclable entre Huriel et Treignat : convention pour l'utilisation d'une parcelle agricole sur laquelle sera implantée une table de pique-nique
- ✓ Nouvelles compétences pour la Communauté de Communes : PLUI et Mobilité
- ✓ Service Environnement : acquisition d'une remorque et d'une cuve de transport
- ✓ Maison de santé d'Huriel : devis pose d'un claustra devant le groupe climatisation
- ✓ Personnel :
  - Personne chargée de l'accueil et l'entretien des gites de Treignat : changement de mission et recrutement d'une personne à son poste
  - Mise en place d'heures supplémentaires pour 2 agents du Service Environnement
  - Prolongation du contrat de la personne chargée de l'accueil touristique
- ✓ Atelier de Chazemais : décision sur un changement de destination (habitation)
- ✓ PCAET
- ✓ Projets des communes : aires de Covoiturage et aires de camping-car
- ✓ Prolongation du bail pour l'entreprise paysagiste (atelier et terrain)
- ✓ Service de repas à domicile : révision du tarif du repas du soir
- ✓ Rapport sur la qualité de l'eau
- ✓ Questions diverses

## **Implantation de la Savonnerie à Huriel : choix du Maitre d'œuvre**

Lors de sa dernière Assemblée Générale, le Conseil Communautaire a validé le projet d'implantation d'une savonnerie dans le local de la Communauté de Communes (ancienne grange) rue du Pressoir à Huriel.

Le montant estimé de l'opération est de 166 300 €.

Aujourd'hui, nous disposons des accords de subvention de l'Etat à hauteur de 49 890 € et du Conseil Départemental à hauteur de 83 150 €, soit un taux de subvention de 80 %.

Le Conseil Communautaire doit à présent délibérer sur le choix du Maitre d'œuvre qui devra établir les plans, lancer la consultation des entreprises et suivre le chantier.

3 offres de cabinets d'architecture nous ont parvenus :

Offres de Maîtrise d'œuvre HT			
Missions	Cabinet Blondet	Cabinet Chalmin	Cabinet Tronche
AVP-APD	4 650 €	4 200 €	4 484.48€
Pro-DCE	4 650 €	4 200 €	2 802.80€
ACT	775 €	700 €	1 051.05€
DET-VISA	4 650 €	4 200 €	4 834.83€
AOR	775 €	700 €	840.84€
Total	15 500 €	14 000 €	14 014 €

Le Conseil Communautaire décide de retenir l'offre du cabinet CHALMIN conforme au cahier des charges considérant par ailleurs que cet architecte a donné satisfaction lors de la réalisation de la Maison de Santé d'Huriel.

### **Extension de la ZAC des Richardes à Huriel : Démarrage de l'opération - Acquisition des parcelles - Lancement des études**

La Communauté de Communes a répondu à l'appel à Manifestation d'intérêt lancé par le Conseil Départemental sur les Zones d'Activités prêtes à l'Emploi. Elle a été sélectionnée ce qui lui permet de bénéficier d'ores et déjà de 80 % de subvention sur les études et de 50 % sur les travaux.

Elle devra après signature de la convention avec le Conseil Départemental finaliser les travaux dans les 18 mois à venir.

Eu égard à ce délai, il convient de procéder rapidement aux acquisitions des terrains (coût 59 904 € subventionné à hauteur de 50 %) et de lancer les études préalables aux travaux.

2 propositions de bureaux d'étude nous sont parvenues :

- ✓ Cabinet Truttmann qui demande 2 700 € simplement pour l'élaboration des pièces relatives au projet de développement de la Zone
- ✓ Cabinet Altergé : coût des études 31 240 € HT

Le Conseil Communautaire décide de retenir l'offre du cabinet ALTERGEO et autorise le Président à signer le devis correspondant.

Le calendrier de l'opération sera le suivant :

- Décembre 2020 :
  - Lancement des acquisitions de terrain.
  - Choix du cabinet d'études
- Janvier 2021 : démarrage des études pour 6 mois
- Février 2021 : demande de subventions complémentaires pour les travaux pour parvenir à un taux de 80 %, soit 30 % au titre de la DETR + 10 % Contrat Ambition Région
- Septembre 2021 : démarrage des travaux

### **Règlement intérieur de la Communauté de Communes**

Le projet présenté sera modifié comme suit :

- Article 20 : le Conseil décide de fixer qu'une suspension de séance du Conseil Communautaire peut être prononcée si 10 membres le demandent.

- Article 27 : il sera précisé que chaque commission consultative doit être réunie au moins 1 fois par an.

Le Conseil Communautaire approuve le projet sous réserve des modifications demandées ci-dessus.

### **Convention pour la piste cyclable entre Huriel et Treignat : convention pour l'utilisation d'une parcelle agricole sur laquelle sera implantée une table de pique-nique**

Une piste cyclable a été créée en 2018 entre Huriel et Archignat dans un premier temps puis prolongée en 2020 jusqu'à Treignat. L'étude d'implantation a été confiée à l'ATDA et la Communauté de Communes a mis en place une signalétique et acheté quelques mobiliers pour des aires d'arrêt.

La portion entre Archignat et Treignat est en cours de matérialisation par le Service Environnement de la Communauté de Communes.

Aujourd'hui, l'objectif est d'installer une table de pique-nique avec bancs pour créer une halte de repos. Une parcelle agricole a été identifiée à Archignat à la croisée d'un chemin pour poser ce mobilier. Une convention précisant les modalités d'utilisation du site a été proposée à l'agriculteur propriétaire de la parcelle. Il s'agit d'une mise à disposition gratuite et la Communauté de Communes s'engage à assurer l'entretien du site.

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance des termes de la convention, autorise le Président à la signer.

Monsieur S. ABRANOWITCH, Maire d'Huriel, fait remarquer qu'il serait intéressant de relier le jeu Pépit avec l'itinéraire de la piste cyclable. Une demande sera faite en ce sens.

### **Nouvelles compétences pour la Communauté de Communes : PLUI et Mobilité**

#### ✓ Compétence Mobilité

Cadre réglementaire :

- la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite LOM.
- l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 (NOR: COTB2008607R) : celle-ci proroge, en son article 9, de trois mois ce délai pour la délibération de l'organe délibérant en vue du transfert de la compétence d'organisation de la mobilité à la communauté de communes, lorsqu'il n'y a pas déjà été procédé. La délibération devra ainsi intervenir avant le 31 mars 2021 au lieu du 30 décembre 2020, pour que le transfert de compétence prenne, ou non, effet au 1er juillet 2021.

Que dit la loi LOM ?

- elle prévoit la couverture intégrale du territoire national en autorités organisatrices de la mobilité (AOM). En effet, jusqu'à présent seules les Communautés d'Agglomération, Communautés Urbaines et Métropole étaient obligatoirement AOM. A présent, chaque Communauté de Communes devra faire le choix de prendre cette compétence d'AOM ou d'en laisser l'exercice à la Région.
- Procédure de transfert et impact

Le Conseil Communautaire doit adopter avant le 31 mars 2021 une délibération à la majorité absolue des suffrages exprimés et notifier cette délibération à chaque Maire.

Les Conseils Municipaux ont 3 mois pour délibérer

Si l'EPCI prend la compétence, les services de mobilité organisés par les communes sont transférés à l'EPCI.

A défaut de position favorable à l'échelon local, c'est la Région qui devient « AOM » locale. Bien que n'étant pas AOM, la commune peut choisir de continuer à organiser les services de mobilités existants mais elle ne peut pas créer de nouveaux services.

Que recouvre la compétence Mobilité :

- Organiser des services publics de transports réguliers, qu'ils soient urbains ou non urbains. Elles n'ont toutefois pas l'obligation d'en mettre en place s'il n'y a pas de pertinence pour le territoire.
- Organiser des services publics de transport à la demande. Ces services constituent une réponse adaptée en complément des transports collectifs ou pour des besoins plus diffus.
- Organiser des services publics de transport scolaire : lorsqu'une Communauté de Communes devient AOM, elle pourra choisir de reprendre ou non en bloc les services de transport « lourd » (transport régulier, transport scolaire, transport à la demande) que la Région organise aujourd'hui intégralement sur son territoire.
- Organiser des services de mobilités actives et partagées : service de location de vélos, plateforme de mise en relation pour le covoiturage en contribuant par le financement par exemple.
- Organiser des services de mobilités solidaires.

Après un débat, les délégués expriment leur inquiétude face à la prise de cette compétence assumée à ce jour par la Région. Ils aimeraient néanmoins pouvoir conserver certains aspects de cette compétence notamment concernant les aires de covoiturage ou les services de mobilités solidaires.

Le Conseil régional a été consulté pour vérifier si un conventionnement serait possible pour conserver la main sur certains projets locaux liés à la mobilité.

#### ✓ Compétence PLUI

La loi sur l'état d'urgence sanitaire publiée le 14 novembre 2020 reporte le transfert de la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme) aux intercommunalités du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

La Communauté de Communes devient compétente de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la Communauté consécutive au renouvellement général des Conseils Municipaux et Communautaires.

Les Communes peuvent s'y opposer dans les mêmes conditions qu'en 2017, c'est-à-dire si au moins 25 % des Communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens dans les 6 premiers mois de l'année.

Si la Communauté de Communes avait la compétence PLUI, elle devrait prescrire une procédure d'élaboration d'un PLUI couvrant l'intégralité de son territoire.

Le Conseil n'est globalement pas favorable à cette prise de compétence par la Communauté de Communes. En conséquence, un modèle de délibération sera adressé à toutes les communes du territoire afin qu'elle puisse exprimer leur désaccord.

### **Acquisition de matériel pour le service Environnement**

Le service Environnement a besoin de nouveaux matériels. Il s'agit notamment d'une remorque et d'une cuve destinée à la livraison du carburant sur les sites où interviennent les engins de la Communauté de Communes.

La commission a étudié les différentes propositions :

	Ets VERHAEGHE	Espace Emeraude
	€ Ht	€ Ht
Remorque 1 essieu + cuve	2 250 €	1 412 €
Remorque 2 essieux non freinée + cuve		1 662 €
Remorque 2 essieux freinée + cuve	2 690 €	2 400 €
Carte grise		96 €
Tapis + palette		70 €

Le Conseil Communautaire décide de retenir la proposition d'Espace Emeraude pour une remorque 2 essieux freinée avec cuve pour un montant de 2 400 € HT.

### **Maison de Santé d'Huriel**

Aujourd'hui, le groupe climatisation posé à l'extérieur du bâtiment de la Maison de Santé n'a aucune protection et se trouve à la merci de tous types de projectiles. Il convient donc de faire poser des panneaux.

Le Président fait part de l'offre de la Miroiterie de la Loue pour la pose de 2 claustras pour un montant 3 727,50 € HT.

Le Conseil Communautaire décide de valider ce devis.

### **Personnel**

#### ✓ Service accueil et entretien des hébergements touristiques

Modification du contrat de la personne (14 heures par mois) qui s'occupe de l'accueil et de l'entretien des gîtes de Treignat. Cette employée rencontrant aujourd'hui des difficultés à exercer sa mission, il lui serait proposé de basculer à l'entretien des locaux de la Communauté de Communes confié jusqu'à présent à la société ONET. La durée de travail serait identique.

Une personne sera recrutée pour occuper son poste.

Le Conseil valide cette proposition. La commission Personnel se réunira le lundi 21 décembre pour recevoir une candidate de Treignat à ce poste.

#### ✓ Service Tourisme

Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur la poursuite du contrat de la personne qui est chargée de l'accueil et du développement touristique. Le Vice Président en charge des Ressources Humaines Christophe LECLERC fait observer que cet agent est contractuel depuis 3 ans et qu'à ce titre, elle ne bénéficie d'aucune augmentation ni d'un régime indemnitaire. Il conviendra donc de s'interroger sur un statut moins précaire pour cette personne qui par ailleurs donne satisfaction.

#### ✓ Service Environnement

Aujourd'hui, on constate que le service Environnement a pris du retard dans sa mission broyage car il s'avère difficile avec 2 agents d'intervenir sur toutes les communes, d'autant qu'il faut tenir compte de l'interdiction de broyage entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 juillet.

Plusieurs solutions sont envisageables :

- Recrutement d'une personne mais le coût est important
- Heures supplémentaires réalisées par le personnel en place. Après consultation des 2 agents, le premier est favorable à exercer des heures supplémentaires qui ne seraient pas rémunérées mais qui iraient sur son Compte Epargne Temps, le second est favorable à des heures supplémentaires rémunérées.

Le Conseil Communautaire est favorable à la mise en place de ces heures supplémentaires dont le nombre maximum est fixé à 25 heures par le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002.

## **Atelier de Chazemais**

Cet atelier était destiné initialement à un atelier de motoculture. Il a ensuite été loué pendant 32 mois à des entreprises de spectacle puis 24 mois à une entreprise de forage. Depuis cette date, il est disponible et malgré les différentes annonces aucun contact n'aboutit.

Afin de ne pas le laisser inoccupé, l'idée consisterait aujourd'hui à modifier sa destination pour en faire un logement d'autant qu'il existe une demande en ce sens sur la commune. Néanmoins, l'opération étant à la TVA et cela signifie qu'il faudra rembourser une partie de cette TVA.

Le Conseil Communautaire est favorable à ce projet de modification. Les services des impôts ont été consultés pour vérifier les délais pour la mise en place de ce changement.

## **Plan Climat Air Energie**

10 fiches opérationnelles sont en cours de finalisation avant d'être présentées au Conseil Communautaire du mois de janvier.

Les thèmes retenus sont les suivants :

- Sensibiliser/Promouvoir le retour d'expérience de l'Ecogite
- Inciter à la pratique du télétravail
- Organiser régulièrement des réunions de suivi du PCAET
- Proposer systématiquement du covoiturage dans les envois d'invitations de chacune des réunions
- Sensibilisation/Communication auprès de la population sur l'enjeu majeur du territoire : la ressource en eau - Mise en place d'un jardin climatique exemplaire
- Inciter au transport à la demande
- Communiquer sur la mise en place d'une plateforme de covoiturage à Huriel
- Isolation des bâtiments communaux, campagne de thermographie (aérienne ou par le biais de caméras thermiques) du patrimoine bâti du territoire
- Maintien des paysages de bocage (protection durable des haies, opération de plantation, entretien des cours d'eau, création de retenues)

Plusieurs délégués font part de leur doutes quand au caractère opérationnel de certains actions notamment sur l'incitation au télétravail. Une réunion est prévue le 17 décembre 2020 avec les membres des commissions Travaux et Environnement et les services du SDE pour revoir les fiches et les affiner.

## **Projets des communes : aires de covoiturage et de camping car**

Monsieur Alain DUBREUIL indique que lors de ses rencontres avec les Maires, il a constaté une demande significative concernant des aires de covoiturage et de camping car. Cela concerne notamment les communes de Saint Désiré, Mesples, La Chapelaude. Il a donc préparé un courrier pour demander aux municipalités intéressées de préciser leur projet.

Ces projets feront l'objet d'un examen au regard des compétences de la Communauté de Communes et notamment celle liée à la Mobilité.

En conséquence, ils pourraient ne pas être portés directement par l'EPCI mais accompagnés au niveau des recherches de subvention notamment. L'objectif est d'avoir une cohérence territoriale de ces aménagements qui tiendront compte des flux de population.

## **Prolongation du bail de l'entreprise paysagiste**

Le gérant de cette société est locataire de 2 ateliers dans l'Hôtel d'Entreprises de La Chapelaude. L'un des baux précaires arrive à expiration et il demande le renouvellement pour un an. Le montant du loyer est de 368,90 € HT.

Il est également locataire d'un terrain de la zone (2 848 m<sup>2</sup>) qu'il prévoit d'acheter prochainement. Dans l'attente de l'acquisition il demande également le renouvellement pour 1 an.

Le Conseil Communautaire autorise le renouvellement de ces 2 baux.

## **Service de portage de repas**

Le tarif d'achat des repas a augmenté au mois d'octobre suivant le tableau ci-après. Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur la répercussion de cette hausse.

Tarif des repas	Prix d'achat 2019/2020	Augmentation en octobre	Prix de vente	Nbre de repas par an	Répercussion de la hausse à l'année
Repas de midi	5,22 €	5,28 €	7,92 €	12 138	728 €
Repas du soir	3,35 €	3,39 €	3,37 €	45	1,80 €

Après un vote avec 18 voix pour et 5 voix contre, le Conseil Communautaire décide d'augmenter la vente du repas de midi de 8 centimes, soit 8 € et d'augmenter le repas du soir de 3 centimes, soit 3,40 €.

## **Rapport sur la qualité de l'eau**

Le Conseil Communautaire approuve le rapport sur la qualité de l'eau réalisé par le SIVOM Rive Gauche et dont une synthèse est présentée par Monsieur JP PENAUD.

- 13 769 abonnés à l'eau au 31/12/2019 : + 0,25 % depuis 2018
- 25 135 habitants environ (estimation calculée)
- 1,3 abonné / 100 ml de canalisations AEP
- 93.51 m<sup>3</sup>/ abonné / an
- 17 % eau souterraine (St Victor) / 83 % eau superficielle (Cher)
- Production d'eau 247 080 m<sup>3</sup> contre 422 512 m<sup>3</sup> en 2018, perte de productivité importante à St Victor
- 1 283 285 m<sup>3</sup> vendus
- Rendement 2019 : 88,7 % (81,2 % en 2018)
- 0,3% de renouvellement des réseaux, il faut confirmer et amplifier le renouvellement
- Stratégie : devenir de l'usine de St Victor / alimentation Gouzon
- Prix de l'eau pour 120 m<sup>3</sup> : 347,14 € TTC – 280,80 € HT revenant au SIVOM, soit 2,89 € TTC/m<sup>3</sup>, 2,34 € HT/m<sup>3</sup>

## Questions diverses

### ✓ Ma Ville Mon Shopping

Dans le cadre de la crise sanitaire, le Conseil Départemental de l'Allier a adhéré à la plateforme de vente en ligne Ma Ville Mon Shopping.

Les Entreprises concernées sont les commerçants, artisans et producteurs locaux présents sur le département de l'Allier.

L'utilisation est simple :

- le commerçant créé sa boutique en ligne, directement sur le site : <https://www.mavillemonshopping.fr/fr/devenir-commerçant>
- Il enregistre ses articles : photos et descriptifs
- Il peut proposer 3 modes de récupération de l'article :
  - le click and collect : le client vient récupérer son achat directement à votre magasin
  - livraison du client directement chez lui
  - La livraison de proximité, gratuite, via le service Proxi course, sur le périmètre du centre courrier La Poste
- La commande et le paiement par le client se font en ligne

Le contrat entre le Département et la plateforme Ma Ville Mon Shopping donne les avantages suivants, pour la période du 16/11/2020 au 09/01/2021 :

- Pas de frais d'inscription ou d'abonnement
- Pas de commission sur les ventes

### ✓ PETR: Plateforme Achetez à Montluçon

Le PETR a relancé la Plateforme Achetez à Montluçon

**Commerçants, artisans, producteurs...**

**Pendant le confinement, le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher vous accompagne dans la mise en place de votre "Click&Collect"**

**Je veux créer ma page Achetezmontlucon.fr**  
**Que faire ?**

- ① J'envoie un mail à [achetezmontlucon03@gmail.com](mailto:achetezmontlucon03@gmail.com) pour recevoir un bulletin d'adhésion
- ② Je remplis le bulletin, le scanne (ou le prendre en photo) et le renvoie à la même adresse mail
- ③ Je reçois mon identifiant, mon mot de passe et un tuto pour me lancer
- ④ Je crée ma page !  
En cas de difficulté, je contacte le 06.20.29.30.59

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural  
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

[achetezmontlucon.fr](https://www.achetezmontlucon.fr)

L'information a été donnée via les Chambres Consulaires.



✓ Energie renouvelable : l'éolien

Monsieur Jean-Elie CHABROL indique que des développeurs éoliens démarchent les communes régulièrement sans qu'il y ait une réflexion de fonds sur un schéma d'aménagement globale du territoire. La question est identique à l'égard du photovoltaïque.

Le Président propose d'évoquer ce sujet lors de la prochaine Assemblée Générale car il serait intéressant de disposer d'un plan à l'échelle des 14 communes précisant les zones pouvant recevoir des éoliennes. Il indique par ailleurs qu'un Plan Paysager doit être mis en place par le Conseil Départemental.

✓ Carrière d'Huriel

Le projet fait l'objet d'un appel par les communes concernées qui devront délibérer avant le 18 janvier 2021. La Communauté de Communes du Pays d'Huriel n'est pas autorisée à se porter partie civile en tant que plaignante, mais elle peut constituer un mémoire complémentaire faisant valoir ses propres arguments : soutien au Village des Métiers d'Art, baignade biologique de Treignat, etc... qui appuierait la requête en appel.

Beaucoup d'élus ne connaissant pas le contenu du projet, Monsieur Jérôme COULANJON propose d'en faire une présentation la plus objective possible avec son impact sur le territoire. Monsieur Alain DUBREUIL observe qu'il serait bien également de recueillir l'avis de la société exploitante.

Cette question sera portée à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale qui est fixée au lundi 25 janvier à 18 heures dans des conditions à déterminer suivant l'évolution de la situation sanitaire.